

FONCTIONNEMENT DES VACANCES DE NOËL 2023



ATTENTION:

Les accueils de loisirs seront fermés les lundi 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met à disposition des familles un service d'accueil extrascolaire pour les enfants de 3 à 13 ans du <u>mardi 26 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 inclus,</u> ainsi que deux Espaces Jeunes pour les jeunes de 11 à 17 ans.

En bref:

- 1 accueil de loisirs activé la première semaine (du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023 inclus) : à GENLIS ;
- 2 accueils de loisirs activés la deuxième semaine (du mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024) :
 à GENLIS et à AISEREY. Le lieu d'accueil est imposé en fonction de la commune de scolarisation (liste ci-après);
- Délais de réservations : jusqu'au lundi 11 décembre 2023 pour ajouter. Ensuite, ce sera en fonction des places disponibles ; 5 jours ouvrés avant 10h pour annuler, le tout, directement sur l'Espace Familles :

https://www.espace-citoyens.net/plainedijonnaise

- o Au vu du faible effectif enfants sur cette période, aucun ramassage n'est organisé ;
- Un Espace Jeune : à GENLIS (avec navette à 13h30 et 18h00 entre AISEREY et GENLIS la semaine 1), à AISEREY ET GENLIS (semaine 2)
- Itinérances ADO MOUV' sur le territoire : les lieux seront indiqués sur le site internet : Jeunesse / Ado Mouv'.

Plannings d'activités et sorties En ligne à partir du mercredi 6 décembre 2023

- Accueils de loisirs 3-13 ans : ici

- Espaces Jeunes 11-17 ans : ici

Toutes les activités sont annoncées à la semaine, afin qu'elles puissent être adaptées au jour le jour, en fonction des envies des enfants et de la météo. Chaque matin, les accueils de loisirs afficheront le programme précis.

Renseignements:

En cas de besoin, le Centre de Facturation Unique est disponible :

- Par courriel sur cfu@plainedijonnaise.fr,
- Par téléphone (les matins) : 03.80.37.81.82

ACCUEILS DE LOISIRS TRADITIONNELS (3-13 ans)

LIEU D'ACCUEIL SEMAINE 1

Accueil de loisirs à GENLIS

12 Rue de Franche Comté

Toutes les communes du territoire



LIEUX D'ACCUEIL SEMAINE 2

Accueil de loisirs à GENLIS

12 Rue de Franche Comté

- BEIRE-LE-FORT,
- CESSEY-SUR-TILLE,
- CHAMBEIRE,
- COLLONGES-ET-PREMIÈRES,
- GENLIS.
- IZIER,
- LABERGEMENT-FOIGNEY,
- LONGCHAMP,
- LONGEAULT-PLUVAULT,
- PLUVET.

Accueil de loisirs à AISEREY

12 Rue du Jura

11/17 ans ESPACE JEUNES AISEREY

- AISEREY,
- BESSEY-LES-CITEAUX,
- ÉCHIGEY,
- FAUVERNEY,
- IZEURE,
- LONGECOURT-EN-PLAINE,
- MARLIENS,
- ROUVRES-EN-PLAINE,
- TART,
- TART-LE-BAS,
- THOREY-EN-PLAINE,
- VARANGES.

11/17 ans ESPACE JEUNES GENLIS

Organisation des tranches d'âge et des groupes

Durant les petites vacances, les enfants sont accueillis en deux groupes :

- 3-5 ans (Petite, Moyenne et Grande Sections),
- 6-13 ans (Du CP au CM2).

LES ESPACES JEUNES (11-17 ans)

ACCUEIL LIBRE 11/17 ans

Pour fréquenter les Espaces Jeunes, votre enfant doit devenir **adhérent** et avoir un **dossier administratif** à jour. Il est disponible en ligne sur l'Espace Famille.

https://www.espace-citoyens.net/plainedijonnaise/espace-citoyens/Home/AccueilPublic

L'adhésion annuelle est facturée **10 euros** pour les résidents du territoire et 13 euros pour les résidents extérieurs.

L'accueil est libre et gratuit. Certaines activités spécifiques (sorties/soirées) nécessitent un supplément, en conformité avec la grille tarifaire du règlement intérieur (Annexe 1 page 25).

PLANNINGS

Toutes les informations concernant les activités, les projets, les soirées ou les sorties sont sur les plannings, systématiquement mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : ici

SOIRÉES ET SORTIES

- Pour participer à une soirée et/ou à une sortie, il faut obligatoirement s'inscrire 48h à l'avance MAXIMUM et UNIQUEMENT sur votre Espace Famille. En cas de difficultés, le Centre de Facturation Unique est disponible (<u>cfu@plainedijonnaise.fr</u> ou 03.80.37.81.82 (le matin),
- Lors des sorties organisées, les Espaces Jeunes sont fermés et il n'y a pas d'accueil libre.
 Seuls les jeunes inscrits à la sortie sont accueillis,
- Lors de chaque soirée organisée, en plus de l'inscription au préalable, les jeunes doivent remettre à l'animateur une autorisation parentale signée (disponible en ligne ou à l'Espace Jeunes directement),



 ATTENTION: Si votre enfant fréquente l'Accueil de loisirs traditionnel (en matin/repas) et l'Espace Jeunes (en après-midi), il ne sera prioritaire que pour les sorties Espaces Jeunes, non pas pour les sorties organisées par l'Accueil de Loisirs traditionnel.

ADO MOUV'

Une présence itinérante à destination de la jeunesse Gratuit, sans inscription

Lieux à définir

PROMENEUR DU NET

Une présence éducative sur les réseaux sociaux

De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste.



MODALITÉS DE RÉSERVATIONS



1. Dossier administratif:

- ✓ Si votre enfant n'a pas encore de dossier administratif : l'inscription s'effectue en ligne sur « l'Espace Famille ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous avez la possibilité de le retirer au siège de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (12 Rue Ampère à GENLIS),
- ✓ **Si votre enfant a déjà un dossier administratif :** vous devez vous rendre sur le portail « Espace Famille », <u>pour créer un bulletin d'inscription</u>.

2. Création du bulletin d'inscription :

Vous devrez créer une inscription en cochant le lieu d'accueil (en fonction du lieu imposé) et le groupe d'âge correspondant à celui de votre enfant (3-5 ans, 6-7 ans ou 8-13 ans). Puis, valider.

NOUVEAU! Le bulletin est d'ores et déjà ouvert, pour toutes les périodes extrascolaires (vacances) de l'année!

3. Validation:

Vous pourrez constater la validation finale de votre demande dans la partie « Mes démarches » du tableau de bord de votre « Espace Famille », dès que le Centre de Facturation Unique l'aura traitée.

4. Réservations des temps d'accueils :

Dès que votre demande de bulletin est validée, vous devez effectuer vos réservations dans « l'Espace Famille » selon la procédure habituelle (inscriptions/modifications).



ATTENTION: Durant les vacances, vous pouvez ajouter uniquement jusqu'à la date butoir (11 décembre 2023 pour les vacances de Noël). Au-delà, chaque demande d'ajout s'effectuera par courriel à <u>cfu@plainedijonnaise.fr</u>, en fonction des places disponibles. En revanche, les délais d'annulation sont toujours de 5 jours ouvrés avant 10h.

5. Inscription aux sorties:

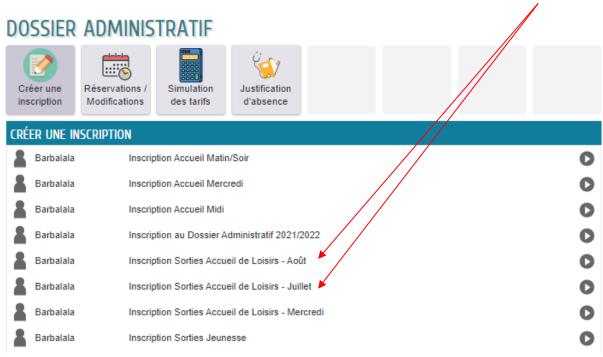
Les inscriptions aux sorties ont lieu en ligne, directement sur l'Espace Famille, après avoir réalisé les réservations Accueils de loisirs! Pour vous accompagner, suivez le guide ci-dessous sur la page suivante.

MODE D'EMPLOI INSCRIPTIONS AUX SORTIES

Exemple créé à partir des vacances d'été

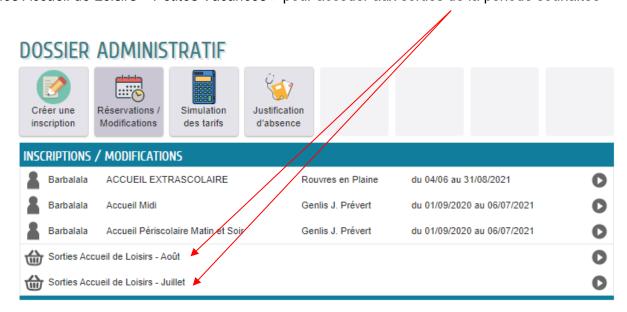
Après avoir fait la réservation des temps d'accueil (étape 4 précédente) :

Se rendre sur votre Espace Famille, dans la rubrique « **Créer une inscription** », puis sélectionner « *Inscription Sorties Accueil de Loisirs – Petites Vacances* pour procéder à l'ouverture de l'activité sorties :



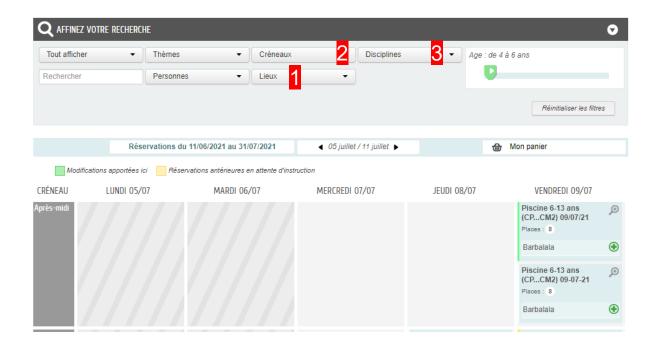
Laissez-vous guider, cette démarche est simple et rapide! La demande d'ouverture étant effective tout de suite, vous pouvez donc aller réserver les sorties souhaitées :

Se rendre sur votre Espace Famille, dans la rubrique « **Réservations/Modifications** », puis sélectionner « **Sorties Accueil de Loisirs – Petites Vacances** » pour accéder aux sorties de la période souhaitée



Affinez votre recherche:

- 1 Sélectionner le lieu d'accueil de l'enfant,
- 2 Sélectionner le créneau de présence sur la journée (matin/midi/après-midi),
- Sélectionner la classe/tranche d'âge de l'enfant.



Une sortie intéresse votre/vos enfant/s ? Cliquez sur le petit + vert afin de procéder à l'inscription de la sortie désirée :



N'oubliez pas de VALIDER en cliquant sur « ALLER A L'ÉTAPE 4 » : «RETOUR À L'ÉTAPE 1 ALLER À L'ÉTAPE 4 > Puis de valider définitivement après avoir vérifié vos demandes : «RETOUR À L'ÉTAPE 3 VALIDER



Vous devez vous assurer que les créneaux des sorties correspondent aux réservations effectuées à l'accueil de loisirs. L'un ne remplace pas l'autre.

Toutes les informations liées à la sortie sont accessibles par la petite loupe (horaires, tenue nécessaire, etc.) :

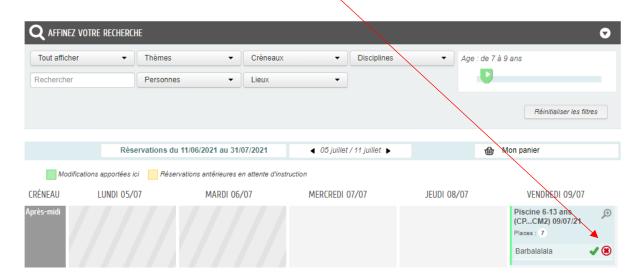


ANNULATION D'UNE SORTIE

Retourner sur votre Espace Famille, dans la rubrique « **Réservations/Modifications** », puis sélectionner « **Sorties Accueil de Loisirs – Petites Vacances** » pour accéder aux sorties de la période souhaitée :



Puis cliquer sur la croix rouge de la sortie en question :



Suivre la démarche jusqu'à ce que vous puissiez valider votre annulation.